



DEPARTEMENT DE L'OISE  
Arrondissement de Senlis  
Canton de Crépy-en-Valois

## MAIRIE DE SAINTINES

### Procès-verbal du Conseil Municipal 2 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi deux janvier, à dix-neuf heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saintines, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire, dûment convoqués le 18/12/2025.

**Présents** : DESMOULINS Jean-Pierre, ANDRÉ Sébastien, DEBRAY Delphine, RIBOULEAU Geneviève, COPIGNY Jeanine, FERRET Isabel, GAROFALO Marco, LEDUC Jessica, THIEUX Didier

**Absents représentés** : GOESSENS Philippe a donné pouvoir à DESMOULINS Jean-Pierre, CONNELL Sandrine a donné pouvoir à DEBRAY Delphine, GOULAS Jean-Christophe a donné pouvoir à ANDRÉ Sébastien.

**Absents** : DUQUENNE Julien, PERDU Fabien, TAGHON Aurélie.

#### **Ordre du jour de la séance**

- 1. Travaux de rénovation énergétique de la Mairie et de l'école :**
  - Résultats de la Commission d'Appel d'offre
  - Choix des entreprises
- 2. Recrutement d'un agent de restauration et d'entretien des locaux communaux**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres et indique que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Les pistes cyclables de l'ARC
- La mise en vente du Presbytère.

Le Conseil Municipal n'émet aucune opposition à ces ajouts.

#### **Désignation du secrétaire de séance :**

Madame DEBRAY Delphine est désignée secrétaire de séance.

#### **Approbation des procès-verbaux du 8 décembre 2025.**

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité.

✓ **Travaux de rénovation énergétique de la Mairie et de l'école : Résultats de la commission d'appel d'offres – choix des entreprises**

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie ce jour et donne lecture des résultats de la consultation des entreprises effectuée du 21 novembre au 26 décembre 2025 à 12h.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics

Vu la délibération n°2025-28 en date du 3 novembre 2025 précisant que la commune lançait une consultation pour les travaux de rénovation énergétique de la Mairie et de l'Ecole,

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été effectuée du 21 novembre au 26 décembre 2025 par le biais de la plateforme dématérialisée « marches-securises.fr »

Considérant l'analyse des offres, selon les critères fixés dans le DCE, approuvée en commission

Considérant l'analyse des offres, selon les critères fixés dans le DCE, approuvée en commission

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

- **Décide** de valider l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 2 janvier 2026 et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la rénovation énergétique de la Mairie et de l'Ecole
  
- ✓ **Lot 1 « démolition-gros œuvre-carrelage-faïence-traitement de la charpente »** attribué à RS SONNECK (4 rue Saint Michel à PLAINVILLE-60120) pour un montant de 165 005.82 € HT
  
- ✓ **Lot 2 « menuiseries extérieures »** attribué à ENTREPRISE DE MENUISERIES PICARDES (157 rue Emile Zola à CAMON-80450) pour un montant de 23 640.85 € HT
  
- ✓ **Lot 3 « Platerie-isolation-menuiseries intérieures »** attribué à MARISOL (24 bis Grande rue à SAINT OMER EN CHAUSSE-60860) pour un montant de 97 900.00 € HT
  
- ✓ **Lot 4 « électricité-VMC »** attribué à FAGARD REMI ELECTRICITE GENERALE (59 Grande rue à TRICOT-60420) pour un montant de 74 842.78 € HT
  
- ✓ **Lot 5 « plomberie-sanitaires-plancher chauffant par cascade de pac-dvr-vrf »** attribué à SARL ETS BLED (3 rue du Moulin à GANNES-60120) pour un montant de 126 354.95 € HT
  
- ✓ **Lot 6 « peinture-sols souples »** attribué à SA SPRID (740 rue des Longues Raies à LACROIX SAINT OUVEN-60610) pour un montant de 61 592.30 € HT
  
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues

✓ **Recrutement d'un agent de restauration et d'entretien des locaux communaux**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le poste d'agent de restauration et d'entretien des locaux communaux est vacant depuis le 31 décembre 2025, Madame Lebellet ayant émis le souhait que son contrat ne soit pas renouvelé.

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu la délibération créant l'emploi permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de 20h 00, au grade d'adjoint technique,

Vu la déclaration de vacance de l'emploi enregistrée sous le n°V060251113000577001 auprès du Centre de Gestion,

Vu la fiche de poste précisant notamment les missions du poste, les qualifications requises pour l'exercice des fonctions, les compétences attendues, les conditions d'exercice et, le cas échéant, les sujétions particulières attachées à ce poste ;

Considérant que la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir ;

Considérant les candidatures reçues ;

Considérant la candidature de Madame Angélique GAURET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide le recrutement de Mme Angélique GAURET au poste d'agent de restauration et d'entretien des locaux communaux à compter du 5 janvier 2026 pour une durée de 1 an.

Son temps d'emploi sera de 20 heures annualisées.

Sa rémunération sera basée sur l'indice brut 378 indice majoré 371.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Madame Angélique GAURET.

✓ **Piste cyclable de l'ARC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Monsieur le Président de l'Agglomération de la région de Compiègne de bien vouloir étudier la jonction des pistes cyclables existantes sur le territoire de l'Ex CCBA et les communes limitrophes de la commune de Saintines en effectuant par exemple un marquage au sol.

✓ **Mise en vente du Presbytère**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal les estimations reçues par deux agences immobilières. Il convient de fixer le prix de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 230 000 € net vendeur pour la totalité de la parcelle et des bâtiments, le prix de mise en vente du presbytère auprès des agences immobilières.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50**

**Le secrétaire de séance**  
**Delphine DEBRAY**

**Le Maire**  
**Jean-Pierre DESMOULINS**